

## **Xtrackers USD High Yield Corporate Bond UCITS ETF**

### **Supplément du Prospectus**

Le présent Supplément contient des informations sur le compartiment Xtrackers USD High Yield Corporate Bond UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** ») une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

**Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)) et doit être lu conjointement avec le Prospectus.**

**Xtrackers (IE) plc**

**En date du 15 juin 2023**

---

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.**

---

## CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

---

### Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'indice Bloomberg US High Yield Very Liquid Index ex 144A (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence est un sous-ensemble de l'indice Bloomberg US Corporate High Yield Index l'« **Indice parent** »), et il est conçu pour suivre une composante plus liquide du marché des obligations d'entreprise à taux fixe et haut rendement libellées en USD.

De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

### Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment vise à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille composé principalement d'obligations d'entreprise libellées en USD ayant une notation de Ba1/BB+/BB+ ou une notation inférieure (en se référant à la notation moyenne de Moody's, Standard & Poor's et Fitch, ou conformément à la « *Description générale de l'Indice de Référence* » ci-après) qui sont essentiellement des obligations à taux fixe et qui comprennent tous ou une représentation des titres inclus dans l'Indice de Référence, ou des valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles qui n'y sont pas liés (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication optimisée (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « Fonds d'Investissement Direct suivant une approche passive »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com). L'échantillon optimisé de titres déterminé sera sélectionné dans le but de fournir l'échantillon le plus représentatif de l'Indice de Référence sur la base de son évaluation des Titres sous-jacents en fonction de facteurs comprenant, de façon non limitative, la corrélation des Titres sous-jacents à l'égard de l'Indice de Référence ainsi que l'exposition, la liquidité et le risque relatifs aux Titres sous-jacents.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composants de l'Indice de Référence et/ou dans des IFD relatifs à un composant ou à des composants de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque lesdits titres présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à un composant de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composants de l'Indice de Référence.

Les investisseurs sont également informés que le Compartiment peut investir dans des ETF constitués en tant qu'organismes de placement collectif et autorisés comme OPCVM en vue d'atteindre son Objectif d'Investissement, sous réserve des restrictions d'investissement stipulées dans le Prospectus. Lesdits ETF peuvent inclure d'autres Compartiments de la Société et tous les ETF émis par Xtrackers et Xtrackers II qui sont des organismes de placement collectif établis et agréés en tant qu'OPCVM au Luxembourg.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la

Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence (et, pour les catégories d'actions couvertes contre le risque de change, à l'accord de couverture concerné tel que décrit à la section « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** »), dont la/(les) performance(s) peu(ven)t augmenter ou baisser). Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

### **Couverture de la Catégorie d'Actions**

Les Catégories d'Actions « 2C – Couverte en EUR », « 3C – Couverte en CHF » et « 4D – Couverte en GBP » (« **Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change** », tel qu'indiqué à la section « Description des Actions » ci-après) sont couvertes contre le risque de change.

Pour ces Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, le Fonds visera à couvrir contre les risques de change liés aux titres sous-jacents du portefeuille qui diffèrent de la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change respective conformément à la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change** » stipulée dans le Prospectus.

Les investisseurs doivent noter que les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change n'élimineront pas complètement le risque de change, ou n'offriront pas une couverture précise, et les investisseurs pourront ainsi être exposés à d'autres devises que la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change.

### **Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés**

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées en tant que de besoin par la Banque centrale en tant que de besoin et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le présent Supplément en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des transactions de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») sous réserve des conditions et des limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace de portefeuille et tel que décrit dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

### **Calcul de l'exposition globale**

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

### **Restrictions d'Investissement**

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur

les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

## **Emprunt**

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

## **Avertissement particulier en matière de risque**

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

### *Obligations (à haut rendement) ayant une notation inférieure à « investment grade »*

Le Compartiment est exposé à la performance des obligations ayant une notation inférieure à « investment grade », qui peuvent être plus volatiles que les obligations mieux notées d'échéance similaire. Les obligations à haut rendement peuvent également être soumises à des niveaux de crédit ou des risques de défaillance plus élevés que les obligations mieux notées. La valeur des obligations à haut rendement peut être défavorablement affectée par les conditions économiques globales, telles qu'une récession économique ou une période de hausse des taux d'intérêts, et les obligations à haut rendement peuvent être moins liquides et plus difficiles à évaluer ou à vendre à un moment ou à prix avantageux que les obligations mieux notées. En particulier, les obligations à haut rendement sont souvent émises par des sociétés plus petites et moins solvables ou par sociétés à fort effet de levier (très endettées), qui sont généralement moins aptes que les sociétés plus stables financièrement à effectuer des versements de capital et d'intérêts réguliers. Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent considérer avec soin les risques d'investissement liés au Compartiment et comprendre que les obligations à haut rendement ne sont généralement pas destinées à un investissement à court terme. Les prix relatifs aux obligations à haut rendement peuvent être affectés par un manque soudain de liquidité du marché et des événements d'ordre législatif et/ou réglementaire qui pourraient affecter défavorablement la performance du Compartiment.

### *Risque de liquidité*

Les investisseurs sur le marché primaire sont informés qu'un délai pouvant aller jusqu'à dix Jours ouvrables suivant le Jour de Transaction peut être nécessaire pour recevoir le produit des demandes de rachat.

### *Risque lié à la couverture de change*

Dans le but d'atténuer les risques de fluctuations de devise d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change par rapport à la devise des composantes du portefeuille (lorsque la devise desdites composantes diffère de la devise concernée de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change), des transactions dérivées spécifiques aux Catégories d'Actions seront effectuées afin d'acquérir des couvertures de change pour la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change. Le rendement des transaction sur instruments dérivés spécifiques à la Catégorie d'Actions peut ne pas compenser totalement les fluctuations de change réelles entre la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change et les expositions de change des titres qui constituent la part du portefeuille relative aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change. Il ne peut être garanti que ces activités de couverture seront totalement efficaces et atteindront l'objectif pour lequel elles ont été mises en place. Bien que la couverture contre les risques de change réduise les risques et pertes dans des conditions de marché défavorables, elle peut également réduire et totalement contrebalancer les gains dans des conditions de marché qui auraient été favorables si la position n'avait pas été couverte. Par conséquent, la performance d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change peut différer de celle de l'Actif sous-jacent du fait des opérations de couverture de change.

### Concentration de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est concentré en titres d'un seul pays. Par conséquent, tous les changements économiques ou politiques liés à ce pays peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

### Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expériences en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

### Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Catégories d'Actions « 1C », « 2C – Couverte en EUR » et « 3C – Couverte en CHF ». Des dividendes peuvent être déclarés et versés à l'égard de la Catégorie d'Actions « 1D » et à l'égard des Catégories d'Actions « 4D – Couverte en GBP » jusqu'à quatre fois par an.

### Informations générales liées au Compartiment

<b>Devise de référence</b>	USD
<b>Heure limite d'acceptation</b>	Désigne 16h30 (heure de Dublin) lors du Jour de Transaction concerné <sup>1</sup> .
<b>Période d'offre initiale</b>	La Période d'offre initiale pour la Catégorie d'Actions « 3C – CHF Hedged » débutera à 9h00 le 16 juin 2023 pour se clôturer à 16h30 (heure de Dublin) le 15 décembre 2023 ou toute autre date que les Administrateurs peuvent déterminer et notifier périodiquement à la Banque centrale.
<b>Volume minimum du Compartiment</b>	50 000 000 USD.

<sup>1</sup> Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour ouvrable durant la période comprise entre le Jour de négociation donné et la date de règlement prévue (inclusive), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement, qui est de 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

**Date de règlement** Désigne une date jusqu'à dix Jours ouvrables après le Jour de Transaction.

**Prêt de titres** Oui

**Agent de prêt de titres** Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York.

**Allocation de Commission de prêt de titres** L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.

**Revenu issu du prêt de titres** Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.

**Marché important** Désigne un Marché important à réplification directe.

**Description des Actions**

Catégorie	« 1D »	« 1C »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »	« 4D – GBP Hedged »
<b>Code ISIN</b>	IE00BDR5HM97	IE00BDR5HN05	IE00BG04LT92	IE00BG04LW22	IE00BG04LV15
<b>Identifiant allemand de sécurité (WKN)</b>	A2DXQ6	A2DXQ7	A2JDYP	A2JDYR	A2JDYQ
<b>Devise de la Catégorie d'Actions</b>	USD	USD	EUR	CHF	GBP
<b>Prix d'émission initial</b>	S/O	S/O	S/O	Le Prix d'Émission initial correspondra à la fraction appropriée du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de lancement. La Date de lancement est le dernier jour de la Période d'offre initiale. Le Prix d'émission initial est disponible auprès de l'Agent administratif.	S/O

Catégorie	« 1D »	« 1C »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »	« 4D – GBP Hedged »
<b>Date de lancement</b>	6 février 2018	13 décembre 2021	14 octobre 2021	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de lancement sera disponible auprès de l'Agent administratif et sur le site Internet <a href="http://www.Xtrackers.com">www.Xtrackers.com</a>	15 juin 2022
<b>Montant minimum d'investissement initial</b>	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions
<b>Montant minimum d'investissement supplémentaire</b>	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions
<b>Montant minimum de rachat</b>	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions	10 000 Actions

#### Commissions et charges

Catégorie	« 1D »	« 1C »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »	« 4D – GBP Hedged »
<b>Commission de la Société de Gestion</b>	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,15 % par an	Jusqu'à 0,30 % par an	Jusqu'à 0,15 % par an
<b>Commission plateforme</b>	Jusqu'à 0,10 % par an				
<b>Commission globale</b>	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,25 % par an	Jusqu'à 0,40 % par an	Jusqu'à 0,25 % par an
<b>Frais de Transaction du Marché Primaire</b>	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables
<b>Niveau anticipé d'écart de suivi<sup>2</sup></b>	Jusqu'à 1,00 % par an				
<b>Frais transaction de</b>	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

<sup>2</sup> L'écart de suivi anticipé indiqué représente l'écart de suivi des Catégories d'Actions non couvertes par rapport à l'Indice de Référence du Compartiment (qui est également non couvert).

---

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

---

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

### Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est basé sur l'Indice parent, qui est administré par Bloomberg Index Services Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »), ladite expression incluant toute société lui succédant en cette qualité). L'Indice parent est conçu pour refléter la performance du marché des obligations d'entreprise à taux fixe et haut rendement libellées en USD.

L'Indice de Référence vise à suivre une composante plus liquide de l'Indice parent, et comprend des Titres à taux fixe et haut rendement libellées en USD. L'Indice de Référence inclut des titres émis par des établissements industriels, de services publics et financier qui satisfont à des exigences spécifiques en termes d'échéance, de qualité de crédit et de liquidité et exclut les titres de la tranche 144A, qui n'ont pas d'équivalents dans la tranche du Règlement S. Par conséquent, l'Indice de Référence peut contenir (et donc être investi dans) des titres de la tranche 144A.

L'Indice de Référence est calculé quotidiennement par l'Administrateur de l'Indice. Le prix des obligations de l'Indice de Référence correspond au cours acheteur. Le prix initial pour les nouvelles émissions d'entreprise incluses dans l'Indice de Référence est le cours vendeur mais, après cela, c'est le cours acheteur qui sera utilisé.

La composition de l'Indice de Référence est rééquilibrée, mensuellement, chaque fin de mois. Lors de chaque date de rééquilibrage, les facteurs suivants seront évalués et les règles suivantes s'appliqueront à l'univers d'obligations éligibles afin de déterminer quelles obligations seront incluses dans l'Indice de Référence (les « **Règles de sélection de l'Indice de Référence** ») :

- Devises éligibles
- Secteur d'activité
- Montant en circulation
- Émetteur(s) concerné(s)
- Qualité
- Échéance
- Coupon
- Assujettissement à l'impôt
- Ancienneté de la dette
- Marché d'émission
- Types de titres

Outre les Règles de sélection de l'Indice de Référence, pour que les obligations soient éligibles pour une inclusion dans l'Indice de Référence, elles doivent avoir une notation de type haut rendement (Ba1/BB+/BB+ ou une notation inférieure) au moyen de la notation moyenne de Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Lorsque deux agences seulement proposent une notation, c'est la notation inférieure qui est retenue. Lorsqu'une seule agence propose une notation, cette notation est utilisée pour déterminer l'éligibilité dans l'Indice de Référence. Dans l'éventualité où des notations explicites des obligations ne sont pas disponibles, d'autres sources peuvent être utilisées pour classer les titres par qualité de crédit.

L'Indice de Référence est calculé sur la base du rendement total (Total Return), c'est-à-dire qu'il capitalise les détachements de coupons au sein de l'Indice de Référence. Les détachements de coupons, les remboursements partiels prévus et les remboursements complets non prévus sont conservés sous la forme de liquidités jusqu'à la prochaine date de rééquilibrage, date à laquelle ils sont réinvestis dans l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence a été créé en juin 2017 et les niveaux historiques ont été calculés à partir de juin 2012 (la

Date de référence).

### **Informations complémentaires**

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Indice de Référence sur le site Internet de Bloomberg ([www.bloombergindices.com](http://www.bloombergindices.com)).

Bloomberg Index Services Limited a reçu une autorisation de la FCA britannique en tant qu'administrateur Royaume-Uni pour cet indice dans le cadre de la Réglementation britannique sur les indices de référence. Bloomberg Index Services Limited est inscrit au registre de la FCA pour les administrateurs.

## IMPORTANT

« Bloomberg® » et l'indice Bloomberg US High Yield Very Liquid Index ex 144A sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été concédées sous licence à certaines fins par Xtrackers (IE) plc (la « Société ») en tant qu'émetteur du Xtrackers USD High Yield Corporate Bond UCITS ETF (le « Compartiment »).

Le Compartiment n'est ni promu, ni soutenu, ni vendu, ni sponsorisé par Bloomberg. Bloomberg n'émet aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties du Compartiment ou à tout membre du public quant au caractère recommandable d'un investissement dans des titres, d'une manière générale, ou dans le Compartiment en particulier. Le seul lien entre Bloomberg et la Société est l'octroi d'une licence relative à certaines marques de commerce, certains noms commerciaux et marques de service et relative à l'indice Bloomberg US High Yield Very Liquid Index ex 144A, qui est déterminé, composé et calculé par BISL sans en référer à la Société ou au Compartiment. Bloomberg n'est pas tenu de prendre en considération les besoins de la Société ou des propriétaires du Compartiment dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice Bloomberg US High Yield Very Liquid Index ex 144A. Bloomberg n'a pas pris part à la fixation des dates, des prix ou des quantités d'émission du Compartiment à émettre, ni n'en assume la responsabilité. Bloomberg n'a aucune obligation ou responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, envers les clients du Compartiment, en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Compartiment.

BLOOMBERG NE GARANTIT AUCUNEMENT L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE BLOOMBERG US HIGH YIELD VERY LIQUID INDEX EX 144A OU DE TOUTES DONNÉES CONNEXES, ET BLOOMBERG NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU SUSPENSION DE TELLES DONNÉES. BLOOMBERG N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT LA SOCIÉTÉ, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DU FAIT DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG US HIGH YIELD VERY LIQUID INDEX EX 144A OU DE TOUTES DONNÉES CONNEXES. BLOOMBERG NE FORMULE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE FIN OU UTILISATION PARTICULIÈRE DE L'INDICE BLOOMBERG US HIGH YIELD VERY LIQUID INDEX EX 144A OU DE TOUTE AUTRE DONNÉE CONNEXE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, BLOOMBERG, SES DONNEURS DE LICENCE ET LEURS EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, AGENTS, FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES RESPECTIFS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES PRÉJUDICES OU DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU AUTRES, EN LIEN AVEC LE COMPARTIMENT OU L'INDICE BLOOMBERG US HIGH YIELD VERY LIQUID INDEX EX 144A OU LES DONNÉES OU VALEURS Y AFFÉRENTS, QU'ILS SOIENT OU NON LA CONSÉQUENCE D'UNE NÉGLIGENCE ET MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL PRÉJUDICE OU DOMMAGE.